



SAINT-PATRICE-DE  
**SHERRINGTON**

# AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO DM  
2025-03-03\_200**

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

**QUE** lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 14 avril prochain à 19 heures, le conseil municipal devra statuer la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :**

Dérogation aux dispositions du règlement n° 308, particulièrement à la grille de spécification MXT-3 portant sur la marge de recul avant minimale afin d'autoriser le citoyen à déroger, ainsi d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial isolé en cour avant à une distance de 5,24 mètres de la ligne de lot avant pour y construire une unité de logement supplémentaire et transformant le bâtiment en usage résidentiel unifamiliale jumelée.

**Identification du site concerné :**

Le site concerné se situe sur le lot numéro 5 159 823 du Cadastre du Québec.

Le conseil municipal prendra en considération les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à [dg@sherr.ca](mailto:dg@sherr.ca).

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 25<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 25<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier